

## L'UE inclus l'Ukraine dans les pays pouvant fournir des Fruits & Légumes

Jusque-là les exportateurs ukrainiens devaient fournir des certifications comme quoi leurs produits étaient issus de lieux exempts d'organismes nuisibles, susceptibles de mesures de quarantaine. La Commission européenne vient d'autoriser les exportations de Fruits & Légumes ukrainiens vers l'UE.

Après la demande faite par les services ukrainiens chargés de la sécurité alimentaire, la Commission européenne vient de reconnaître la totalité du territoire ukrainien exempt d'organismes nuisibles et a inclus l'Ukraine dans la liste des pays autorisés à exporter des Fruits & Légumes.

Bien que l'Ukraine soit devenue le plus grand exportateur de blé vers l'UE, les exportations de ses autres produits agricoles (tomates, poivrons, pommes, poires, prunes, etc.) étaient faibles. Les producteurs ukrainiens devaient fournir des certifications comme quoi les produits provenaient de lieux exempts d'organismes nuisibles, susceptibles de mesures de quarantaine.

Lien de l'article : <https://www.fructidor.fr/newsdetail.aspx?idn=48440&title=L%27UE-inclus-l%27Ukraine-dans-les-pays-pouvant-fournir-des-Fruits-&-L%C3%A9gumes->

